





**Depuis ce lundi 4 février l'entreprise Heineken a entrepris le changement de 4 cuves sur son site. Cette opération hors norme nécessite l'installation d'appareils de levages rue du Général de Gaulle.**

Par conséquent, l'accès et la circulation sont modifiés, et ce pour une durée prévisionnelle de 23 jours :

- la circulation, l'arrêt et le stationnement des véhicules de toute nature seront interdits rue Général de Gaulle section comprise entre l'avenue Marc Sangnier et la rue d'Auvergne.
- la circulation des véhicules sera déviée en amont par l'avenue du Barœul et les voies adjacentes en direction de la ZA de la Pilaterie.
- la circulation des véhicules de +3.5 T en provenance de Villeneuve d'Ascq sera interdite rue du Général de Gaulle en amont du barrage et sera déviée en direction de la ZA de la Pilaterie. Ces dispositions ne concernent pas les véhicules de livraison en desserte locale sur ce secteur ainsi que la desserte des habitations riveraines.
- la circulation des piétons sera interdite dans l'emprise du chantier et sera déviée par les voies adjacentes.

Par ailleurs, des convois exceptionnels emprunteront la rue de Normandie et le boulevard Napoléon 1<sup>er</sup> le mardi 12 février de 18h jusqu'à 8h le mercredi 13 février puis le jeudi 14 février de 18h à 6h le vendredi 15 février.

L'arrêt et le stationnement des véhicules de toute nature seront interdits depuis l'immeuble situé 1 rue du Béarn jusqu'au droit de l'immeuble situé 1-11 boulevard Napoléon 1<sup>er</sup> ; et sur les 12 places de

stationnement situées sur le parking entre le 1 rue du Béarn et le 29 boulevard Napoléon 1<sup>er</sup>.

Déjà en décembre 2018, l'entreprise Heineken avait procédé aux changements de 2 anciennes cuves (*photo ci-dessous*).





**Afficher la date de publication:**

S'inscrire  Leave this field blank

**URL de la source (modifié le 06/02/2019 - 13:34):** <https://www.monsenbaroeul.fr/actualites-0/c-hangement-de-cuves-pour-heineken-la-circulation-modifiee-rue-de-gaulle>